

Nouvelles mesures touchant la retraite et les aînés dans les budget de 2023

Québec

Allègements aux cotisations au RRQ pour les travailleurs de 65 ans ou plus

Choix de cesser de verser des cotisations au RRQ pour les travailleurs de 65 ans ou plus

à compter du 1er janvier 2024

Baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers

1er palier Réduit de 15% à 14%

2e palier Réduit de 20% à 19%

Référence : APFF

Fédéral

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REÉI »)

Un membre de famille admissible peut être titulaire d'un REÉI pour un adulte dont la capacité de contracté est mis en doute

Inclut maintenant les frères et soeurs

Prolongation de cette mesure jusqu'au 31 décembre 2023

Référence : APFF